

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 04051

Numéro SIREN : 799 383 997

Nom ou dénomination : AB FLEETCO

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt 5033

Vistra France Management
33, rue François 1^{er}
75008 Paris

AB FLEETCO
11, rue Paul Dubrule
59810 Lesquin

A l'attention des associés

Le 29 janvier 2024

Objet : Lettre de démission des fonctions de Président de la société AB FLEETCO

Chers associés,

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la démission de la société Vistra France Management de ses fonctions de Président de la société AB FLEETCO, société par actions simplifiée, dont le siège social est 11, rue Paul Dubrule, 59810 Lesquin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 799 383 997 (ci-après la "**Société**"), avec effet à compter du 25 janvier 2024.

A ce jour, la Société reste à devoir à la société Vistra France Management la facture n° F122900 du 18 décembre 2023 ainsi que la facture n° F122921 du 26 janvier 2024. A l'exception de ces factures, nous reconnaissons et déclarons qu'aucune autre somme ou indemnité ne reste due à ce jour à la société Vistra France Management au titre de l'exercice ou de la cessation de ses fonctions de Président de la Société.

Nous remercions par ailleurs les associés de se porter fort que la Société (i) nous fera suivre toute correspondance qu'elle recevrait à compter de ce jour et qui concernerait Vistra France Management et (ii) nous garantira, comme cela a toujours été le cas, de toute réclamation, notamment des autorités administratives et judiciaires, relative à l'exploitation de la flotte de véhicules détenus et loués par la Société.

Les Parties reconnaissent que la clause 6 du contrat en langue anglaise intitulé "*Management Agreement*" en date du 21 mai 2014 entre MAS France SARL (devenu Vistra Management France), Avis Location de Voitures et la Société (le "**Contrat de Gestion**") s'applique *mutatis mutandis* aux présentes et les obligations de Vistra Management France et d'Avis Location de Voiture au titre de la clause 6 du Contrat de Gestion continueront à produire leurs effets et survivront pour une période 18 mois et un jour à compter des présentes.

Nous vous demandons de procéder dès que possible aux formalités de publication et d'enregistrement requises dans le cadre de cette démission.

Nous vous prions d'agréer, chers associés, l'expression de nos sentiments distingués.

Signé électroniquement conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil.

VISTRA FRANCE MANAGEMENT
Représentée par Madame Josefina Parisi
Par:
Titre: signataire autorisé

DocuSigned by:
 Josefina Parisi
800A2F925C97445...

Bon pour accord:

AVIS LOCATION DE VOITURES
En qualité de French OpCo
Par:
Titre: signataire autorisé

DocuSigned by:
 Laurent Sculier
B6726CF171F14FC...

Bon pour accord:

AVIS LOCATION DE VOITURES
En qualité d'actionnaire d'AB FleetCo SAS
Par:
Titre: signataire autorisé

DocuSigned by:
 Laurent Sculier
B6726CF171F14FC...

Bon pour accord :

CARFIN FINANCE HOLDINGS DESIGNATED ACTIVITY COMPANY
En qualité d'actionnaire d'AB FleetCo SAS
Par:
Titre: signataire autorisé

DocuSigned by:

38CF38CFCFF04AF...

AB FLEETCO
Société par actions simplifiée au capital de EUR 200.000,00
Siège social : 11, rue Paul Dubrule, 59810 Lesquin
799 383 997 RCS Lille Métropole
(la “**Société**”)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 25 JANVIER 2024**

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier,

LES SOUSSIGNEES :

- **Avis Location de Voitures**, société par actions simplifiée, dont le siège social est 1, place Zaha Hadid, 4, place des Saisons, Tour Alto, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 652 023 961, représentée par Monsieur Laurent Sculier, dûment habilité à l’effet des présentes ; et
- **CarFin Finance Holdings Designated Activity Company**, société de droit irlandais identifiée sous le numéro 463657, dont le siège social est 1st Floor, 1-2 Victoria Buildings, Haddington Road, Dublin 4, Irlande, représentée par Monsieur Finbarr O’Neill, dûment habilité à l’effet des présentes,

agissant en qualité de seuls associés (les “**Associés**”), propriétaires des 200.000 actions représentant la totalité du capital social de la Société.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- la lettre de démission de la société Vistra France Management de ses fonctions de Président de la Société ;
- la lettre d’acceptation de la société Intertrust (France) SAS de ses fonctions de Président de la Société ; et
- les statuts en vigueur de la Société.

Les Associés reconnaissant avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions législatives, réglementaires ou statutaires applicables et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l’ordre du jour.

ONT PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Prise d’acte de la démission de la société Vistra France Management de ses fonctions de Président de la Société et nomination de la société Intertrust (France) SAS en qualité de nouveau Président ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la démission de la société Vistra France Management de ses fonctions de Président de la Société et nomination de la société Intertrust (France) SAS en qualité de nouveau Président

Les Associés, conformément à l'article 10 des statuts de la Société, et connaissance prise de la lettre de démission de la société Vistra France Management de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de la date des présentes,

prend acte de la démission de la société Vistra France Management de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de la date des présentes,

décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter de la date des présentes :

Intertrust (France) SAS

société par actions simplifiée au capital de 20.001,00 euros
dont le siège social est situé 183 rue de Courcelles, 75017 Paris (France)
852 028 406 RCS Paris

décide que les fonctions de Président sont pour une durée indéterminée.

La société Intertrust (France) SAS a déclaré par lettre en date du 25 janvier 2024 accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette décision est adoptée par les Associés.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité rendues nécessaires par les décisions susvisées.

Cette décision est adoptée par les Associés.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés par un procédé de signature électronique avancée (AES) mis en œuvre par un prestataire de services tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des copies numériques conformément à l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur.

Les Associés décident (i) que la signature électronique qu'ils apposent sur le présent procès-verbal a la même valeur juridique que leur signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent procès-verbal. En outre, les Associés s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du présent procès-verbal sur le fondement de sa nature électronique et des données d'horodatage des présentes, et acceptent la production, à titre de preuve, de tous les éléments d'identification utilisés pour les besoins de la signature électronique, du

certificat d'authentification afférent au présent procès-verbal ainsi que des modalités techniques de réalisation de la signature électronique.

Conformément au paragraphe 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent procès-verbal est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée aux signataires directement par DocuSign, qui est chargé de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions prévues par l'article 1367 du Code civil et le décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, ce qui est expressément accepté par les Associés.

DocuSigned by:
 Laurent Sculier
B6726CF171F14FC...

Avis Location de Voitures
Représentée par Monsieur Laurent Sculier,
dûment habilité

DocuSigned by:

38CF38CFCFF04AF...

CarFin Finance Holdings Designated Activity Company
Représentée par Monsieur Finbarr O'Neill,
dûment habilité